Démarche : Demande de dérogation aux modalités de gestion de l'interculture longue pour des parcelles en céréales ayant été grêlées

Organisme : DDT28/Service Economie Agricole

Identité du	demandeur
Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	
Formulaire	
	ctions nitrates en vigueur en Eure-et-Loir prévoit la mise en place d'un couvert intercultural semaines avant l'implantation d'une culture de printemps (interculture longue).
	isé par un semis, ou par des repousses de colza. Les repousses de céréales sont également de 20% de l'ensemble des surfaces en interculture longue à l'échelle de l'exploitation agricole.
	elles emblavées en céréales récoltées en 2024, et qui feront l'objet de l'implantation d'une 5, ont subi d'importants dégâts liés à la grêle entrainant une forte densité de graines de
vigueur, il est autorisé d'a 20% mentionné ci-dessus	préfectoral du 27 août 2024 portant dérogation exceptionnelle à la réglementation nitrates en ssurer le couvert intercultural par des repousses de céréales sans tenir compte du plafond de . Cette autorisation est possible sous réserve d'une déclaration préalable à l'administration via compagnée de tout élément justifiant l'accident cultural lié à la grêle, tel que le justificatif de J demandeur
Raison sociale de l'exploi	tation agricole
Numéro PACAGE	
SIRET	
Adresse postale	

Demande de dérogation aux modalités de gestion de l'interculture longue pour des p
Numéro de téléphone
E-mail
Parcelle(s) concernée(s) par la demande de dérogation
Description de la ou des parcelles concernées Numéro d'îlot et de parcelle RPG 2024 ou, à défaut, localisation (adresse/coordonnées GPS)
Surface de la parcelle (ha)
Culture récoltée en 2024 impactée par la grêle
Culture qui sera implantée au printemps 2025 (tournesol, maïs,)
Je m'engage à assurer la couverture interculturale par des repousses de céréales sans tenir compte du plafond de des surfaces de l'exploitation en interculture longue pour cette parcelle ayant subi d'importants dégâts liés à la g Cochez la mention applicable Oui
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de dégâts importants par la grêle sur cette parcelle
ustificatif de l'assurance, photographies,
Numéro d'îlot et de parcelle RPG 2024 ou, à défaut, localisation (adresse/coordonnées GPS)
Surface de la parcelle (ha)
Culture récoltée en 2024 impactée par la grêle
Culture qui sera implantée au printemps 2025 (tournesol, maïs,)
Je m'engage à assurer la couverture interculturale par des repousses de céréales sans tenir compte du plafond de des surfaces de l'exploitation en interculture longue pour cette parcelle ayant subi d'importants dégâts liés à la g Cochez la mention applicable
□ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de dégâts importants par la grêle sur cette parcelle justificatif de l'assurance, photographies, ... Numéro d'îlot et de parcelle RPG 2024 ou, à défaut, localisation (adresse/coordonnées GPS) Surface de la parcelle (ha) Culture récoltée en 2024 impactée par la grêle Culture qui sera implantée au printemps 2025 (tournesol, maïs, ...) Je m'engage à assurer la couverture interculturale par des repousses de céréales sans tenir compte du plafond de 20% des surfaces de l'exploitation en interculture longue pour cette parcelle ayant subi d'importants dégâts liés à la grêle. Cochez la mention applicable Oui ☐ Non Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de dégâts importants par la grêle sur cette parcelle justificatif de l'assurance, photographies, ... Eléments complémentaires que vous souhaiteriez communiquer à l'administration

Demande de dérogation aux modalités de gestion de l'interculture longue pour des parcelles en